

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30748**

Intitulé

Réalisateur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole de la Cité, cinéma et télévision	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323v Production à caractère artistique : mise en scène

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le réalisateur a la responsabilité artistique et technique du projet audiovisuel à produire (film institutionnel, publicitaire ou d'un clip) pour la TV ou le cinéma. Il en assure la direction de chacune des étapes de la création de l'oeuvre audiovisuelle, de l'avant production à la production, du montage au mixage final, voire à la promotion de son film.

A L'avant production : la préparation

- La négociation du projet et de son cahier des charges
- Le choix du parti pris artistique
- Le recrutement des techniciens et le casting des acteurs
- La préparation technique du film et le choix des lieux de tournage

B La production

- La direction générale
 - La direction technique
 - La direction d'acteurs
- C La post-production
- Le montage et le mixage du film
 - La promotion du film

D La gestion de son réseau et le développement de son projet professionnel

CCN Production Audiovisuel

Le titulaire est capable de:

- Négocier un projet audiovisuel
- Choisir le parti pris artistique
- Assurer la direction générale
- Assurer la direction technique
- Diriger les acteurs
- Superviser le montage, le mixage et l'étalonnage du film
- Contribuer à la promotion du film
- Gérer son réseau et développer son projet professionnel

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Société de production de films, de fictions TV, de publicité, films institutionnels, Web, séries sur smartphone.

Réalisateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Quelle que soit la voie d'accès, l'obtention du titre de Réalisateur nécessite la validation des 4 blocs de compétences. Chaque bloc fait l'objet d'une évaluation.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30748 - Produire un film	- Assurer la direction générale Evaluation La préparation des scènes et des plans à filmer - Assurer la direction technique Evaluation La supervision d'un tournage et le choix des plans à garder - Diriger les acteurs Evaluation L'analyse d'un personnage et les consignes à transmettre pour son interprétation L'analyse de la direction de comédiens lors du tournage d'une scène
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30748 - Préparer un film	- Négocier sa participation à un projet audiovisuel Evaluation: L'analyse d'un projet audiovisuel et de son cahier des charges - Choisir le parti pris artistique Evaluation: Le parti pris créatif et les intentions générales de mise en scène - Effectuer le recrutement des techniciens et le casting des acteurs Evaluation: Le choix des chefs de poste Le casting du film - Organiser la préparation technique du film Evaluation Le choix des lieux de tournage
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30748 - Assurer la post-production du film	- Superviser le montage, le mixage du film et l'étalonnage du film Evaluation Le montage, le mixage et l'étalonnage d'un film - Contribuer à la promotion du film Evaluation La présentation argumentée d'un film produit
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30748 - Gérer son réseau et son projet professionnel	- Gérer un réseau et développer son projet professionnel Evaluation Un projet professionnel à 3 ans Pour les candidats VAE Dossier de preuves issues de l'expérience

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	50% de membres dépendant de l'organisme 50% de membres extérieurs à l'organisme, représentants du secteur professionnel
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	50% de membres dépendant de l'organisme 50% de membres extérieurs à l'organisme, représentants du secteur professionnel

Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X	50% de membres dépendant de l'organisme 50% de membres extérieurs à l'organisme, représentants du secteur professionnel
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 mai 2018 publié au Journal Officiel du 24 mai 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Réalisateur" avec effet du 01 juillet 2014, jusqu'au 24 mai 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.ecoledelacite.com/#2ndPage/1>

<http://www.ecoledelacite.com>

Lieu(x) de certification :

Ecole de la Cité, cinéma et télévision : Île-de-France - Seine-Saint-Denis (93) [20 rue Ampère 93200 Saint Denis]

Ecole de la Cité

20 rue Ampère

93200 Saint-Denis

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole de la Cité - 20 rue Ampère - 93200 Saint-Denis

Historique de la certification :